Image not found or type unknown

injustice Pension alimentaire

Par **JEAN MICHEL**, le **24/11/2011** à **18:24**

BONJOUR SEPARER DE MON EX DEPUIS 10 ANS J AI TOUJOURS PAYER LA PENSION, J AI TOUJOURS ETE PRESENT POUR MA FILLE J AI EU ACHETER 2 VEHICULES POUR MON EX ALORS QUE NOUS ETIONS SEPARER CAR ELLE ETAIT DANS LA PANADE DEPUIS 3 ANS J AI REFAIT MA VIE EST EU UN AUTRE ENFANT MA NOUVELLE FEMME EN A 2. JE NE SAIS PAS SI C EST LA JALOUSIE MA A L ARRIVER DE MON NOUVEL ENFANT MON EX A ENTAMER DES PROCEDURE POUR VERSEMENT DE PENSION ALIMENTAIRE ALORS QUE JUSQUE LA CELA AVAIT TOUJOURS ETE A L AMIABLE ET QUE JE LUI DONNER BIEN PLUS QUE LA SOMME SUR LAQUELLE NOUS NOUS ETIONS ENTENDU DES QUE JE LE POUVAIS DE PLUS PENDANT NOMBRE D ANNEES JE GARDAIS MA FILLE LES TROIS QUART DU TEMPS ET LUI PAYER QUAND MEME UNE PENSION. MAINTENANT MA SITUATION ACTUELLE NE ME PERMET PAS DE PAYER CETTE PENSION ALORS QUE MON EX ELLE A UNE SITUATION TRES AISE ON VEUT ME SAISIR JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE.J AI VRAIMENT BESOIN D AIDE POURQUOI LA LOI SOUTIENT TOUJOURS LES PLUS FORTUNE.

Par **Claralea**, le **24/11/2011** à **21:08**

Saisissez le juge aux affaires familiales le plus rapidement possible afin de faire revoir le montant de la pension alimentaire si vos revenus ne sont plus les memes qu'à l'epoque

Sinon, pour celle en cours et les retards de paiement, vous serez effectivement saisi à la source, c'est à dire sur votre salaire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés